

Les enfants mendiants à Antananarivo : quelles logiques familiales sont à l'œuvre ?

Jérôme Ballet, Augendra Bhukuth, Felana Rakotonirinjanahary, Miantra Rakotonirinjanahary

DANS **POPULATION** 2010/4 Vol. 65 , PAGES 801 À 819
ÉDITIONS **INED ÉDITIONS**

ISSN 0032-4663

DOI 10.3917/popu.1004.0801

Date de mise en ligne : 16/05/2011

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://shs.cairn.info/revue-population-2010-4-page-801?lang=fr>



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...
Scannez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



Distribution électronique Cairn.info pour Ined Éditions.

Vous avez l'autorisation de reproduire cet article dans les limites des conditions d'utilisation de Cairn.info ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Détails et conditions sur cairn.info/copyright.

Sauf dispositions légales contraires, les usages numériques à des fins pédagogiques des présentes ressources sont soumises à l'autorisation de l'Éditeur ou, le cas échéant, de l'organisme de gestion collective habilité à cet effet. Il en est ainsi notamment en France avec le CFC qui est l'organisme agréé en la matière.



Jérôme BALLE^{°*}, Augendra BHUKUTH[°],
 Felana RAKOTONIRINJANAHARY^{*},
 Miantra RAKOTONIRINJANAHARY^{*}

Les enfants mendiants à Antananarivo : quelles logiques familiales sont à l'œuvre ?

Le travail des enfants constitue souvent dans les médias une figure emblématique de la pauvreté. Si la prise de conscience du phénomène date de la révolution industrielle dans les pays occidentaux (Schlemmer, 2006), elle resurgit avec force à partir du milieu des années 1990 dans le contexte des pays en développement, notamment à la suite de la Convention des droits de l'enfant en 1989 et la création du programme concernant l'abolition du travail des enfants (International Programme on the Elimination of Child Labour, IPEC) de l'Organisation internationale du travail (OIT). Le travail des enfants se situe en effet principalement dans les pays en développement, et laisse penser que la pauvreté en est l'explication essentielle. Fallon et Tzannatos (1998) présentent des résultats sur un panel de pays qui semblent globalement confirmer l'hypothèse de pauvreté. Cependant, elle n'est vérifiée que pour les pays dont le revenu moyen par habitant est inférieur à 600 \$. Pour les pays dans lesquels il est supérieur à ce seuil, la relation cesse d'être vérifiée, alors qu'il existe de fortes variations dans la fréquence du travail des enfants à l'intérieur de ce même groupe⁽¹⁾. De nombreux éléments corroborent néanmoins l'hypothèse de pauvreté (Basu, 1999 ; Basu et Tzannatos, 2003 ; Edmonds et Pavcnik, 2005 ; Edmonds, 2005).

(1) Pour les pays dont le revenu moyen par habitant est supérieur à 600 \$, d'autres facteurs viennent expliquer les différences de prévalence du travail des enfants : la défaillance du système de scolarité, le coût des transports, l'écolage (frais associés à la scolarité), le chômage des parents, etc. (Jensen et Nielsen, 1997 ; Grootaert, 1998). Bien sûr, ces facteurs sont également présents dans les pays dont le revenu moyen est inférieur à 600 \$.

[°] Institut de recherche pour le développement.

^{*} Université d'Antananarivo, Centre d'économie et d'éthique pour l'environnement et le développement à Madagascar.

• Fonds pour la recherche en éthique économique.

Correspondance : Jérôme Ballet, Institut de recherche pour le développement, UMI Résiliences, 32 avenue Henri Varagnat, 93143 Bondy cedex, courriel : jballetfr@yahoo.fr

Lachaud (2008), à partir de l'Enquête périodique de 2005 auprès des ménages à Madagascar, montre que l'hypothèse de pauvreté est relativement robuste pour ce pays. Notons que selon l'Institut national de la statistique de Madagascar, 68,7 % de la population vit avec moins de 1 \$ par jour (Instat, 2006).

Dans le sillage de l'OIT, un large consensus s'est construit pour l'abolition du travail des enfants. Mais cette vision abolitionniste occulte le débat sur les formes légitimes de travail des enfants et *a contrario* sur leur exploitation (Bonnet et Schlemmer, 2009), même si la convention 182 de l'OIT sur les pires formes du travail des enfants précise certaines formes considérées comme extrêmes (OIT, 1999).

Cette étude analyse un cas particulier du travail des enfants, celui des enfants mendiants, à partir d'une enquête pilote menée à Antananarivo. La mendicité peut être considérée comme une forme extrême d'exploitation des enfants dans certains cas⁽²⁾. Rohinton Mistry décrit bien dans ses romans l'élevage d'enfants mendiants dans les bidonvilles de Bombay en Inde (*Family Matters*, 2003), et l'exploitation par la mendicité d'enfants trafiqués⁽³⁾ issus des communautés roms en Europe est également un phénomène préoccupant (Joppart, 2003). Pourtant les travaux académiques sur le sujet restent marginaux. Il n'existe d'ailleurs pas de statistiques sur les enfants mendiants (Vargas-Barón, 2005) et ce pour plusieurs raisons. Premièrement, la distinction proposée par l'Unicef (1984) entre « enfants de la rue » et « enfants dans la rue » a contribué à scinder les analyses sur les enfants en deux catégories : celles sur les enfants « de » la rue qui ont fui le domicile familial et vivent réellement dans la rue, y compris la nuit, et celles sur les enfants qui travaillent « dans » la rue mais rentrent chez eux le soir. Or la mendicité est généralement associée aux cas des enfants qui ont fui le domicile familial, tandis que les recherches sur le travail des enfants supposent généralement que les enfants travaillent pour le ménage auquel ils appartiennent. La mendicité des enfants est donc généralement considérée comme un phénomène de survie pour les enfants de la rue, parmi une panoplie d'autres activités (Patel, 1990 ; Kombarakaran, 2004 ; Ballet, 2006, pour le descriptif de certaines activités) et n'est pas associée au travail des enfants qui se décline dans une logique familiale. Deuxièmement, outre le cas des enfants qui ont fui le domicile familial, la mendicité des enfants est souvent analysée à partir de contextes culturels qui lui donnent sa spécificité, tel le cas des enfants talibés dans les pays où les écoles coraniques font pratiquer la mendicité aux enfants comme activité d'apprentissage (Loimeier, 2002 ; Perry, 2004). La mendicité des enfants est là aussi séparée du problème du travail des enfants. Les enfants mendiants apparaissent alors souvent simplement comme une figure parmi d'autres dans des typologies sur les enfants en difficulté ou en danger⁽⁴⁾.

(2) Bhukuth (2006 ; 2009) distingue l'exploitation faible et l'exploitation forte. La mendicité est de ce point de vue une exploitation forte.

(3) Enfants victimes de trafic, selon le sens défini par le protocole de Palerme additionnel à la Convention des Nations unies de 2000 contre la criminalité transnationale.

(4) Assi (2003) propose une typologie fonctionnelle (enfants guides d'aveugles et handicapés, enfants talibés, enfants porteurs de bagages, etc.) ; Douville (2003-2004) propose une typologie fondée sur une caractéristique d'état (enfants trafiqués, enfants réfugiés, etc.).

Cette note de recherche se situe dans la littérature sur le travail des enfants et prend donc le contrepied de la plupart des analyses sur la mendicité des enfants. Un témoignage de l'ONG Enda-Océan Indien, recueilli par Marguerat (2003a), soulignait que les enfants en bas âge mendiaient pour leurs parents à Madagascar. Ravololomanga et Schlemmer (1996) soulignaient le même fait. Nous avons cherché à aller au-delà de ces témoignages et à vérifier la pertinence de l'hypothèse selon laquelle les enfants mendient pour le compte de leur famille. Il ne s'agit pas en revanche de vérifier la pertinence de l'hypothèse de pauvreté des ménages, bien que nos données ne laissent guère de doute sur ce point. Nous avons donc tenté de savoir si les enfants sont victimes d'une exploitation par leur famille ou s'ils mendient parce qu'ils ont fui leur famille. Dans le cas où ils sont exploités par les familles, nous avons tenté de comprendre les stratégies qu'elles adoptent pour faire mendier leurs enfants.

Dans la lignée des analyses sur le travail des enfants, nous supposons que ceux-ci sont soumis à la décision du chef de ménage et sont obligés de travailler pour compléter le revenu familial⁽⁵⁾. Nous explorons dans cette note de recherche les modes de contrainte utilisés par les parents. En particulier nous avons, à travers cette enquête, tenté de savoir si les parents adoptent des comportements violents afin de contraindre leurs enfants à mendier. Les résultats de l'enquête montrent que les familles développent des stratégies différentes en fonction de l'âge des enfants. Quand l'âge augmente, la contrainte est de moins en moins axée sur la violence directe.

Dans la première section, nous présentons la méthodologie de l'enquête et les statistiques descriptives. Dans la seconde section, nous présentons une typologie des enfants mendiants réalisée à partir d'une analyse à facteurs de correspondance. Dans la troisième et dernière section nous en discutons les résultats et concluons.

I. Méthodologie de l'enquête et statistiques descriptives

Méthodologie de l'enquête

L'enquête menée est une enquête pilote. Autrement dit, elle ne prétend pas capter la totalité des modalités de mendicité des enfants. Elle consiste en une enquête test destinée à faire ressortir les principaux enjeux et problématiques sur la mendicité des enfants, dans le but d'être en mesure d'élaborer une enquête de plus grande envergure.

Elle a été réalisée de début septembre à fin octobre 2009 et s'est déroulée en deux grandes étapes. La première étape était de repérer les lieux de mendicité des enfants dans la ville. Une fois ce repérage effectué, une enquête

(5) Les modèles économiques du travail des enfants supposent en effet un modèle de ménage unitaire. Dans l'Enquête périodique auprès des ménages de 2005, le ménage est défini comme un groupe d'individus, apparentés ou non, vivant habituellement ensemble et reconnaissant l'autorité d'une seule et même personne appelée « chef de ménage ».

auprès d'enfants dans tous les principaux quartiers de mendicité a été réalisée⁽⁶⁾. Sur l'ensemble de ces quartiers, soit 67 hectares, 100 enfants ont été interrogés. Le nombre d'enfants a été choisi afin d'obtenir une base statistique suffisante, et qui permettait en même temps une enquête relativement rapide.

La seconde étape a consisté en une série d'entretiens avec les enfants. Afin de gagner leur confiance, l'enquête a été réalisée en plusieurs fois. Le premier passage permettait de repérer les enfants qui mendiaient, puis de prendre contact avec eux par une première discussion. Des passages supplémentaires ont ensuite été effectués afin de gagner leur confiance et obtenir au fur et à mesure les informations désirées. Il faut cependant noter que les enfants se sont montrés très rapidement « bavards ». Pour peu que de l'attention leur soit accordée, ils entrent aisément dans une discussion, révélant ainsi les informations recherchées. Aucun enfant n'a refusé de parlé. Cette méthodologie d'enquête a été possible parce que les enfants ont généralement leur lieu attiré de mendicité. Comme le soulignaient Ravololomanga et Schlemmer (1996), la mendicité est territorialement très structurée dans la ville d'Antananarivo. Même si certains enfants évoluent sur une zone plutôt qu'un endroit fixe, cette zone est généralement très réduite et il est aisé de les retrouver. Il s'agit par exemple de la zone d'arrivée des bus près de l'université, le marché, les arcades du centre ville, etc. Les enfants se trouvent avec une grande fréquence dans des endroits où peuvent se structurer leurs activités (Morelle, 2006).

Les entretiens étaient des discussions libres avec les enfants, et les informations recueillies lors de la discussion ont été ensuite, dès le départ de l'enfant, consignées par écrit afin de ne pas en perdre la mémoire. Les échanges avec les enfants ont été conduits en malgache⁽⁷⁾. L'absence de questionnaire écrit au moment de l'entretien visait à ne pas provoquer de méfiance ou de réponses attendues (les enfants pouvant anticiper une réponse attendue par l'enquêteur). La discussion informelle était destinée à donner un aspect dans l'échange libre, qui ne forçait pas les enfants à répondre de manière mécanique. Par ailleurs, les discussions avec les enfants ont été rendues possibles dans la mesure où des adultes n'étaient pas avec eux. Dans tous les cas enquêtés, nous avons évité d'interroger un enfant si un adulte était présent, et ce afin de ne pas créer de biais. Cette méthode élimine de fait les enfants qui mendient de manière continue en présence d'un adulte. Cependant, ce biais dans le choix des enfants a surtout eu pour effet d'éliminer les enfants les plus jeunes, de moins de 4 ans, qui restent sous le contrôle des parents ou d'un adulte. À partir de 4 ans, comme nous le soulignons dans les données, de nombreux enfants sont livrés à eux-mêmes pour mendier⁽⁸⁾.

(6) Les enfants ont été enquêtés dans les quartiers suivants : Ambanidihy, Ambatonakanga, Ambohijatovo, Ankadifotsy, Anosy, Ampasampito, Ampefiloha, Analakely, Andohalo, Andravoahangy, Andrainarivo, Ankatso, Antaninarenina, Antsahavola, Behoririka, Besarety, Mahamasina, Tsaralalana.

(7) Les entretiens ont été menés par deux des auteurs.

(8) Dans une recherche sur les enfants dans la rue à Antananarivo, Ravololomanga (2003) indique avoir opté pour une enquête sur les enfants à partir de 6 ans pour la même raison : éviter le contrôle des parents sur les réponses.

Le choix des enfants enquêtés s'est fait de manière aléatoire, dès qu'un groupe d'enfants ou un enfant étaient repérés. Autrement dit, nous n'avons pas cherché à sélectionner un groupe particulier. Quand un groupe était identifié, la discussion avec les enfants incluait naturellement tous ceux présents, de sorte que les entretiens concernaient tous les enfants de ce groupe. Ce choix entraîne évidemment un risque d'effet de grappe qui pourrait provoquer une surreprésentation d'enfants d'une même famille, créant ainsi un biais de sélection. Cependant, il paraissait difficile de n'interroger qu'un seul enfant, à la fois pour une question d'efficacité et d'éthique. Le fait de ne discuter qu'avec un seul enfant aurait créé un effet « d'interrogatoire » qui risquait de réduire la fiabilité de l'information⁽⁹⁾.

L'enquête ne peut pas prétendre à une représentativité parfaite dans la mesure où il n'existe aucune information qui aurait permis une méthode de sélection adéquate autre que l'enquête aléatoire. Il n'existe d'ailleurs aucune information sur l'importance du phénomène à Antananarivo. Du fait de la méthode choisie, nous n'avons interrogé que des enfants qui mentent toujours au même endroit. Des enfants mendiant de manière itinérante à travers la ville n'ont donc pas été identifiés ni enquêtés. Ce fait constitue une limite indéniable aux résultats de notre étude.

Caractéristiques des enfants mendiants et organisation de la mendicité

Trois catégories d'informations ont été recueillies auprès des enfants mendiants. La première concerne leurs caractéristiques personnelles, l'âge, le sexe, et le fait de vivre ou non avec ses parents. Nous entendons ici parents au sens large, c'est-à-dire des adultes du foyer, et ne réduisons pas ce terme aux parents biologiques. La seconde catégorie d'informations concerne la situation des parents, plus précisément l'emploi qu'ils exercent. Enfin la troisième est relative à l'organisation de la mendicité.

À propos des caractéristiques des enfants enquêtés (tableau 1), il faut noter qu'aucun « enfant » de plus de 14 ans n'a été repéré lors de l'enquête. Ce résultat n'est guère étonnant dans la mesure où, à partir d'un certain âge, les enfants se tournent vers d'autres activités. Marguerat (2003b) soulignait que la mendicité à Antananarivo est le domaine réservé des enfants de moins de 10 ans. À partir de cet âge, les enfants se tournent vers d'autres activités « plus lucratives » telles que laveur de voiture, porteur de paquets, etc. Selon Marguerat, l'âge critique se situe aux alentours de 10 ans et serait lié au fait que les enfants les plus jeunes inspirent plus de pitié que les plus âgés ; ce d'autant plus que la religion chrétienne est fortement présente à Madagascar. Cependant, notre enquête montre que certains enfants mendient jusqu'à 14 ans, phénomène que soulignait Bousquet en 2003. Par ailleurs les enfants mendient dès l'âge de 4 ou 5 ans, ce qui ne signifie pas que les enfants de moins de 4 ans ne participent

(9) De manière optimale, il aurait fallu discuter avec les groupes d'enfants et ne retenir au final qu'une seule interview d'enfant par groupe. Cependant, une telle pratique démultiplierait fortement la durée et le coût de l'enquête.

pas à la mendicité, mais ils sont alors accompagnés des parents ou d'un adulte. En effet, avant 4 ans l'autonomie des enfants est généralement insuffisante pour qu'ils mendient seuls. De fait, notre choix de méthode d'enquête a exclu ces enfants.

Tableau 1. Caractéristiques des enfants mendiants interrogés

Caractéristiques des enfants	Effectifs		
	Filles	Garçons	Total
Âge			
5 ans et moins	8	10	18
6 à 8 ans	17	17	34
9 à 11 ans	10	18	28
12 à 14 ans	8	12	20
Total	43	57	100
Vit avec ses parents			
Les deux	39	47	86
Un seul	4	5	9
Aucun	0	5	5
Total	43	57	100
<i>Source</i> : Enquête des auteurs « Les enfants mendiants à Antananarivo ».			

Les filles sont concernées autant que les garçons. Ravalolomanga et Schlemmer (1996) indiquaient que les filles ont tendance à être moins présentes dans la rue pour mendier à partir de l'âge de 10 ans parce qu'elles trouvent des emplois domestiques de « petites bonnes ». Un tri croisé en fonction de l'âge et du sexe (tableau 1) montre une représentation des filles dans toutes les catégories d'âges et une absence de différence significative entre garçons et filles dans la structure par âge. Le fait que nous ayons observé des enfants plus âgés que dans les études antérieures, filles comme garçons, peut être le signe d'une augmentation de l'appauvrissement d'une partie des ménages et une incapacité à trouver d'autres activités plus rémunératrices pour les enfants.

Enfin, la plupart des enfants mendiants vivent avec leurs parents. Rasamimanana et Ravelonanosy (2010) soulignent qu'à Madagascar 11,9 % des enfants de moins de 15 ans ne vivent pas avec au moins un parent biologique. Les enfants mendiants se trouvent donc dans une situation familiale comparable aux enfants malgaches en général. Ce résultat indique que la mendicité n'est pas une activité laissée aux enfants de la rue (au sens de l'Unicef, 1984). Bousquet (2003) indiquait le rôle de la mendicité pour les enfants de la rue à Antananarivo et soulignait le rôle de la crise de la famille et de la désorganisation de la cellule familiale dans ce phénomène, mais notre enquête ne confirme pas ce résultat. Au contraire, elle vérifie la pertinence de l'hypothèse selon laquelle la mendicité s'inscrit dans une logique d'activité familiale.

Nous ne pouvons cependant expliquer cette différence de résultat. Trois hypothèses peuvent être soulevées. Premièrement, l'étude de Bousquet est relativement différente de la nôtre. Elle porte sur une population plutôt masculine et plus âgée. Deuxièmement, depuis 2003, l'aggravation de la pauvreté a pu pousser des familles entières dans la rue. Dans ce cas, les enfants de notre enquête vivent bien avec leurs parents, mais dans des abris de fortune qu'ils considèrent comme leur « maison ». Ils ne peuvent être considérés comme des enfants de la rue. Troisièmement, du fait de notre méthode d'enquête, les enfants qui mendient de manière itinérante n'ont pas été concernés. Or il se pourrait que les enfants de la rue identifiés dans l'étude de Bousquet, et globalement plus âgés, mendient de façon itinérante. Dans notre cas, les enfants exercent cette activité durant la journée et rentrent chez eux le soir. Si la mendicité apparaît comme un moyen de survie, ce résultat plaide aussi en faveur de notre hypothèse d'exploitation des enfants par la famille.

Il s'agit d'enfants dont l'activité principale est la mendicité. Ces enfants ne sont pas scolarisés, mais nous ne pouvons cependant tirer de ce résultat l'existence d'une dichotomie entre scolarisation et mendicité. En effet, nos entretiens avec les enfants ont eu lieu dans la journée, donc pendant les heures auxquelles ils doivent être à l'école. De ce fait, notre enquête ne peut capter que les enfants non scolarisés. Or de nombreux témoignages, obtenus auprès de personnes travaillant dans des ONG, laissent penser que certains enfants mendient après l'école. L'enquête nationale sur le travail des enfants réalisée en 2007 à Madagascar (Instat, 2007) indique par ailleurs que 12,9 % des enfants entre 5 et 17 ans cumulent études et travail. Cependant, les témoignages récoltés en marge de notre enquête indiquent aussi que les enfants mendiant après l'école le font volontairement, principalement pour pouvoir s'acheter des biens de consommation (jouets) identiques à ceux des enfants plus aisés. En raison du déroulement de notre enquête durant la journée, cette catégorie d'enfants n'est pas concernée. Il s'agit cependant d'un cas assez différent de notre problématique, dans la mesure où celle-ci concerne l'existence d'une exploitation familiale des enfants par la mendicité⁽¹⁰⁾. Pour la même raison, notre enquête n'a pu capter les enfants qui travaillent dans la journée et mendient le soir. Elle se limite donc aux enfants qui ne font que mendier.

Les enfants de notre enquête sont donc issus de familles se trouvant dans l'incapacité de payer la scolarisation. Les statistiques descriptives indiquent d'ailleurs que leurs parents sont particulièrement pauvres.

Les informations sur la situation des parents permettent d'éclairer le contexte familial de la mendicité (tableau 2). Sur la totalité des parents (y compris ceux des 5 enfants ne vivant plus avec leur famille), seuls 23 mères et 16 pères n'ont pas d'activité, et seuls 2 enfants sur les 100 interrogés appartiennent à des ménages dont les deux parents sont inactifs. Globalement, les enfants mendiants

(10) Il est néanmoins évident que dans l'optique d'une enquête plus large qui permette de catégoriser l'ensemble des formes de mendicité, une telle catégorie d'enfants devra être prise en compte.

appartiennent à des ménages dans lesquels au moins l'un des adultes exerce une activité, et la majorité des enfants ont deux parents actifs. Nous entendons cependant la notion d'activité au sens large, comprenant le fait pour les parents de mendier, ramasser les ordures, etc. Pour tous les parents, l'activité exercée peut être considérée comme une activité informelle.

Ainsi, 23 mères sur 100 sont elles aussi mendiante. Dans tous les cas, les activités exercées sont extrêmement précaires (vendeuse de rue, lavandière, etc.). Les pères exercent également des activités typiques des ménages démunis (porteur de marchandises, charbonnier, ramasseur d'ordure, etc.). Enfin, quelques parents ne travaillent pas en raison d'une maladie ou d'une invalidité. Globalement, les familles des enfants mendiants sont en situation d'extrême pauvreté.

Tableau 2. Situation des parents des enfants interrogés

Caractéristiques	Effectif	Caractéristiques	Effectif
Activité de la mère		Activité du père	
Inactive	23	Inactif	16
Médiante	23	Médiante	2
Petit commerce	16	Petit commerce	3
Lavandière	22	Porteur de marchandise	32
Autre	14	Ramasseur d'ordures	12
NSP	2	Charbonnier	13
Total	100	Gardien de parking	4
Santé des parents		Autre	9
Au moins un des parents malades	7	NSP	9
Parents non malades	93	Total	100
Total	100		

Source : Enquête des auteurs « Les enfants mendiants à Antananarivo ».

Les informations relatives à l'organisation de la mendicité que nous avons collectées concernent le déplacement vers le lieu de mendicité, la mendicité en elle-même, l'utilisation de l'argent et l'existence de violence physique exercée par les parents à l'encontre des enfants pour qu'ils ramènent de l'argent (tableau 3).

La majorité des enfants se rendent seuls sur le lieu de mendicité, mais les plus jeunes sont plus fréquemment accompagnés de leurs parents. À partir de 9 ans, les enfants accompagnés par leurs parents deviennent très rares (tableau 4)⁽¹¹⁾. Ce fait révèle un certain degré d'autonomie des enfants, même s'il est le résultat d'une forme de négligence des parents. Comme l'ont souligné certaines études (sur le Brésil : De Oliveira, 2000 ; sur le Pérou : Horna Padrón et Ballet, 2011), les enfants acquièrent des compétences par le biais de leur activité dans la rue, telles que le repérage dans l'espace, la capacité de numération, etc.

(11) Si l'âge est discriminant dans le fait de se déplacer seul ou accompagné, le sexe n'est pas significatif.

Tableau 3. Activités de mendicité

Caractéristiques	Effectif	Caractéristiques	Effectif
Trajet vers le lieu de mendicité		Utilisation de l'argent	
Seul	62	Se nourrit	42
Accompagné par ses parents	36	Le donne à ses parents	58
Accompagné par un frère ou une sœur	2	Total	100
Total	100	Gain journalier en ariary (euros)	
Organisation de la mendicité		100 à 250 (0,04 à 0,09)	18
Seul	37	300 à 500 (0,11 à 0,18)	62
Avec d'autres enfants	63	Plus de 500 (plus de 0,18)	20
Total	100	Total	100
Raison de la mendicité		Battu par ses parents	
Contraint par les parents	58	Oui	17
Pour se nourrir	42	Non	83
Total	100	Total	100

Source : Enquête des auteurs « Les enfants mendiants à Antananarivo ».

Tableau 4. Répartition des enfants selon l'âge et le type de trajet vers le lieu de mendicité

Groupe d'âges	Seul		Accompagné par ses parents		Accompagné par un frère ou une sœur		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
5 ans et moins	3	4,8	15	41,7	0	0,0	18	18,0
6 à 8 ans	17	27,4	15	41,7	2	100,0	34	34,0
9 à 11 ans	27	43,5	1	2,8	0	0,0	28	28,0
12 à 14 ans	15	24,2	5	13,9	0	0,0	20	20,0
Total	62	100,0	36	100,0	2	100,0	100	100,0

$Khi^2 = 34$; ddl = 6 ; $p = 0,001$

Source : Enquête des auteurs « Les enfants mendiants à Antananarivo ».

L'enquête révèle que les enfants ne mendient pas dans leur quartier de résidence, mais se déplacent dans d'autres quartiers jugés plus propices pour les gains. Néanmoins, le déplacement des enfants d'un quartier à l'autre est assez limité et la très grande majorité des enfants ne mendient pas dans des zones à plus de vingt minutes de marche de leur lieu d'hébergement.

Les enfants ont tendance à se regrouper pour mendier⁽¹²⁾. L'appartenance à un groupe permet des échanges et des relations avec d'autres enfants. Elle constitue aussi un moyen de se protéger ou de se rassurer contre les dangers

(12) Un tri croisé de la variable « organisation de la mendicité » avec les caractéristiques des enfants (âge et sexe) ne donne aucun résultat significatif.

encourus dans la rue (notamment les agressions et vols perpétrés par des adultes ou des adolescents). Toutefois, plus d'un tiers des enfants mendient systématiquement de manière isolée.

Concernant les raisons de la mendicité, 58 enfants déclarent qu'ils sont contraints par leurs parents⁽¹³⁾ et leur donnent l'argent collecté, 42 disent mendier pour se nourrir et conservent l'argent effectivement dans ce but. Ce résultat aboutit à une dichotomie entre les catégories d'enfants. En effet, les parents pourraient contraindre les enfants à mendier pour que ces derniers se nourrissent. Or le résultat précédent souligne que les parents contraignent les enfants à mendier et ensuite collectent l'argent. Tandis que pour d'autres enfants, les parents semblent les négliger, ce qui les force à mendier pour se nourrir. Si le résultat est au bout du compte le même – les enfants mendient et grâce au revenu de la mendicité peuvent être nourris ou se nourrir –, la logique sous-jacente à l'activité est différente. Une contrainte est réellement exercée par les parents dans le premier cas, pas dans le second.

Étant donné les sommes collectées par jour, pour une très grande majorité moins de 500 ariary (0,18 euro), l'argent est uniquement destiné à la nourriture. Aucun enfant n'a déclaré utiliser l'argent pour d'autres dépenses quand il ne le donne pas à ses parents. Comme pour l'activité économique des parents, ce fait relate l'extrême indigence des familles et des enfants.

Enfin, 17 enfants ont déclaré subir des violences de leurs parents pour les contraindre à mendier et à ramener de l'argent. Ce résultat corrobore ceux des quelques études ayant traité directement ou indirectement la question de la violence à l'égard des enfants à Madagascar (Oderoi, 2006). Par ailleurs, 16 des 17 enfants qui ont déclaré être battus s'ils ne mendiaient pas ont aussi répondu qu'ils étaient contraints par leurs parents. La dichotomie entre ceux qui sont contraints, y compris par la violence physique, et ceux qui sont négligés, est donc appuyée par ce résultat.

À ce stade, les statistiques descriptives suggèrent qu'il existe au moins deux logiques différentes dans la mendicité des enfants : soit les enfants sont contraints et exploités par les parents (qui récoltent l'argent), soit les enfants sont négligés et doivent se débrouiller seuls. Afin de compléter cette analyse, la section suivante propose une typologie des enfants.

(13) Nous avons posé aux enfants la question « Pourquoi mendies-tu ? », qui permettait un large éventail de réponses. Mais dans les faits, deux types de réponses ont été données : « parce que mes parents m'obligent à mendier » ou « parce que mes parents ne me donnent pas d'argent et de nourriture ». Nous avons considéré dans le premier cas qu'il y avait contrainte, et dans le second qu'il y avait négligence. Le fait qu'il y ait une forte relation entre la raison de la mendicité et l'utilisation de l'argent laisse entendre que notre interprétation était pertinente.

II. Typologie des groupes d'enfants : vers des stratégies familiales de mendicité

La typologie que nous présentons est issue d'une analyse à facteurs de correspondance⁽¹⁴⁾. Le tableau 5 fournit l'ensemble des modalités significatives dans la construction de la typologie. Pour la construction de la typologie, nous avons utilisé toutes les variables décrites dans la section précédente. Notons que deux problèmes se sont posés. Premièrement, étant donnée la diversité des activités des parents, nous avons regroupé celles-ci en trois catégories : inactivité, mendicité et activités informelles. La variable activité n'est cependant pas significative dans notre typologie. Deuxièmement, les variables « raison de la mendicité » et « utilisation de l'argent » présentent une forte superposition étant donné que les enfants ayant répondu qu'ils étaient contraints par leurs parents ont aussi répondu qu'ils leur donnaient l'argent. Cependant, nous avons choisi de ne pas éliminer l'une de ces deux variables, car elles sont bien différentes : les enfants contraints de mendier par leurs parents pourraient aussi répondre qu'ils utilisent l'argent pour se nourrir. Autrement dit, le fait que les modalités des deux variables soient fortement liées souligne l'existence de deux logiques différentes. Or ce sont les logiques différentes que nous essayons de mettre en évidence dans la typologie.

Le tableau 5 indique l'existence de trois types distincts d'enfants. La catégorie A concerne 43 enfants qui sont contraints de mendier par les parents. La majeure partie est accompagnée sur le lieu de mendicité par l'un des parents. L'argent gagné est donné aux parents. Le gain journalier est particulièrement faible. Dans cette catégorie figurent les enfants qui subissent des violences de leurs parents afin de les contraindre à mendier et accroître les gains. Ce sont presque tous des enfants de 8 ans ou moins.

La catégorie B concerne 39 enfants. Ils se rendent seuls sur le lieu de mendicité, utilisent en général l'argent directement pour se nourrir et ne subissent pas de violences physiques de leurs parents. Leurs gains journaliers sont supérieurs à la catégorie précédente. Ils sont le plus souvent âgés de 9 à 11 ans.

La catégorie C regroupe 18 enfants et concerne les plus âgés. Ce groupe se caractérise par deux aspects : d'une part, c'est le groupe qui obtient les gains journaliers les plus élevés, d'autre part, c'est là que se trouvent les enfants dont au moins l'un des parents est malade ou invalide et ne peut exercer une activité pour cette raison. Une analyse plus fine de ce groupe indique que sur les 7 enfants dont au moins un parent est malade, 6 collectent l'argent pour la famille. Pour ceux qui n'ont pas au moins un parent malade, 10 sur 11 partagent l'argent avec leur famille.

(14) L'analyse à facteurs de correspondance ne permet *a priori* que d'opposer des modalités et pas de forger une typologie. Cependant, dans la mesure où certaines modalités significatives concernent une partie importante des individus, un classement par regroupement des modalités permet d'établir des types. Par définition, la typologie vise à faire ressortir des types dont les individus sont plus ou moins proches. Par type nous entendons donc un profil-type des individus concernés par l'enquête.

Tableau 5. Typologie des enfants mendiants

Variable	Modalité	Effectif	Écart type	Khi ²	PEM ^(a) (%)	Test Khi ² local ^(b)
Type A		43				
Âge	5 ans et moins	16	8	8,815	81	***
	6 à 8 ans	23	8	4,803	43	***
Raison de la mendicité	Contraint par les parents	43	18	13,078	100	***
Trajet vers le lieu de mendicité	Accompagné par les parents	33	18	19,829	85	***
Utilisation de l'argent	Donné aux parents	41	16	10,342	89	***
Gain journalier en ariary (euro)	100 à 250 (0,04 à 0,09)	15	7	6,810	71	***
Violence subie	Oui	16	9	10,331	90	***
Type B		39				
Âge	9 à 11 ans	21	10	9,305	59	***
Raison de la mendicité	Se nourrir	33	17	16,864	73	***
Trajet vers le lieu de mendicité	Seul	39	15	9,083	100	***
Utilisation de l'argent	Nourriture	35	19	21,166	82	***
Gain journalier en ariary (euro)	300 à 500 (0,11 à 0,18)	31	7	1,924	46	***
Violence subie	Non	39	7	1,358	100	***
Type C		18				
Âge	12 à 14 ans	11	7	13,225	50	***
Gain journalier en ariary (euro)	+ de 500 (+ de 0,18)	14	10	27,225	71	***
Santé des parents	Parent malade	7	5	21,792	100	***
^(a) Pourcentage de l'écart maximum : par exemple, les enfants de 5 ans et moins ont une probabilité supérieure de 81 % de se trouver dans le type A plutôt que dans les types B et C. ^(b) Significativité statistique : 1 % Source : Enquête des auteurs « Les enfants mendiants à Antananarivo ».						

Cette typologie fait ressortir une forte structuration selon les contraintes exercées par les parents et les violences subies par les enfants, qui sont en grande partie fonction de leur âge. De ce fait, la typologie suggère que la logique familiale de mendicité peut être explorée selon la nature de la contrainte et en fonction de l'âge des enfants. Bien sûr, la logique familiale que nous allons discuter ne doit pas être comprise comme une logique vérifiée par la typologie. C'est la typologie qui nous permet d'extrapoler de manière hypothétique une certaine logique familiale.

Comme le suggère le type A, les enfants à partir de 4 ans sont accompagnés sur le lieu de mendicité où ils sont laissés. Ils sont alors chargés par les parents de collecter de l'argent durant la journée. Les enfants sont contraints de mendier et pour certains avec violence. Les gains sont récupérés par les parents en fin de journée. Cependant, comme nous l'avons souligné, notre enquête laisse de côté les plus jeunes enfants de moins de 4 ans. Pour ceux-ci, la stratégie familiale de mendicité consiste à mendier avec les parents et sous leur surveillance. À partir de 4 ans, les enfants deviennent plus autonomes et sont habitués à la rue. Les parents les laissent donc mendier seuls, mais exercent néanmoins une

contrainte, y compris par la violence physique, afin que les enfants continuent de mendier. Nous pouvons considérer que cette violence a pour objet de pousser les enfants à gagner de l'argent et à se concentrer sur leur activité de mendiant plutôt que de jouer avec d'autres enfants dans la rue.

Comme le suggère le type B d'enfants, autour de l'âge de 8 ans et jusqu'aux alentours de 11 ans, la pression exercée par les parents change de nature. Il devient en effet plus difficile de contraindre physiquement les enfants et d'exercer un contrôle sur eux dans la rue. La contrainte réside alors dans l'absence de nourriture donnée aux enfants. Par ailleurs, la violence pourrait pousser les enfants à quitter le domicile et devenir enfant de la rue, la violence familiale étant un facteur majeur d'abandon du domicile par les enfants (Lalor, 1999). Tandis que pour les plus jeunes, les gains collectés sont donnés aux parents et servent en partie à nourrir les enfants, pour les enfants de la tranche d'âge commençant à 8 ans, les parents ne donnent plus de nourriture et les enfants doivent se débrouiller seuls pour manger. On trouve ainsi des enfants qui se rendent seuls sur le lieu de mendicité, et utilisent l'argent directement pour se nourrir. S'ils gagnent en autonomie, c'est donc aussi en raison de la nature de la contrainte qui pèse sur eux. Plutôt que de recourir directement à la violence physique, les parents délaissent leurs enfants qui doivent se débrouiller pour se nourrir.

Enfin, le type C suggère que certains enfants deviennent des soutiens de famille. Le fait que, dans cette catégorie, une variable significative soit l'existence d'un parent malade peut vouloir dire que l'enfant devient un apporteur de revenu principal par la mendicité. Deux hypothèses peuvent être émises concernant cette catégorie d'enfants. Tout d'abord, l'existence d'un parent malade peut être utilisée comme une stratégie de culpabilisation de l'enfant pour qu'il continue à collecter de l'argent pour le ménage. Cependant, une telle hypothèse est insuffisante pour comprendre pourquoi les enfants continuent de mendier plutôt que d'exercer une autre activité qui peut s'avérer plus lucrative. La seconde hypothèse est alors que la mendicité constitue un moyen de contrôle sur les gains de l'enfant car l'autonomie est moindre, contrairement à d'autres activités qui pourraient conduire les enfants à s'éloigner du foyer familial.

III. Discussion et conclusion

Ravololomanga et Schlemmer (1994) soulignaient que la place des enfants dans la société malgache a considérablement changé avec la crise économique des années 1980 et 1990. Les enfants qui étaient perçus comme une richesse sont désormais considérés comme un fardeau pour les ménages pauvres. Ils doivent alors travailler pour subsister et venir en aide à leur famille. La mendicité constitue une forme d'activité des enfants au profit des parents.

Bien que notre étude présente un caractère exploratoire, il semble assez évident que l'activité de mendicité n'est pas réservée aux enfants de la rue. Contrairement à la majorité de la littérature, mais en conformité avec l'analyse

de Ravololomanga et Schlemmer (1996), notre étude souligne que la mendicité constitue un moyen d'exploitation de la main d'œuvre infantile pour les ménages pauvres. Seuls 5 % des enfants mendiants interrogés ne vivent pas avec leurs parents. Ce résultat confirme l'hypothèse de soumission des autres membres à la décision du chef de ménage, généralement retenue dans la littérature sur le travail des enfants.

Les résultats de notre étude ouvrent aussi une interrogation sur les logiques familiales qui conduisent à la mendicité des enfants. Cependant, son caractère exploratoire ne permet au mieux que de poser des hypothèses d'interprétations. La typologie présentée précédemment laisse entendre qu'à partir de 8-9 ans, pour une bonne partie des enfants, l'exploitation qui prévalait se transforme en abandon ou négligence. Bien sûr, il s'agit là d'une interprétation car notre étude étant de nature statique, il n'est pas possible d'en déduire de manière définitive une interprétation dynamique. Néanmoins, une manière d'interpréter la typologie consiste à poser l'hypothèse qu'à partir d'un certain âge, il est plus difficile d'exploiter les enfants en recourant à la contrainte, notamment physique, et que la négligence prévaut. Les enfants ne deviennent pas pour autant enfants de la rue puisqu'ils continuent de vivre dans le ménage. Ils doivent cependant se débrouiller pour survivre et continuent à mendier. Une autre partie des enfants reste sous le contrôle parental et continue de faire l'objet d'une exploitation. De ce fait, on peut trouver des enfants qui continuent de mendier jusqu'à l'âge de 14 ans au profit de leurs parents. Ces enfants ne font pas alors l'objet d'une négligence mais au contraire d'un contrôle par d'autres moyens que le recours à la violence physique, notamment parce que cela risquerait de les faire fuir du foyer. On peut alors considérer que la contrainte exercée par les parents pour exploiter les enfants est plutôt d'ordre psychologique. En particulier, le fait que les enfants dont un parent est malade continuent à donner l'argent au ménage, plutôt que de s'en servir pour se nourrir et développer leur autonomie, laisse penser que la culpabilisation des enfants peut être une stratégie forte des ménages. Les ménages inculquent l'idée que sans la contribution des enfants, ils ne pourraient plus survivre. De ce point de vue, la mendicité, contrairement à d'autres activités éventuellement plus lucratives, peut constituer un bon moyen pour les parents de maintenir un contrôle sur les enfants si cette activité n'est pas favorable au développement de l'autonomie de l'enfant vis-à-vis de son foyer.

Cette interprétation d'une dualité des stratégies familiales, avec d'un côté des enfants qui restent sous le contrôle familial, et de l'autre ceux qui, parce qu'ils sont rejetés par la famille, sont forcés de développer une autonomie, ouvre la voie à une interrogation sur les trajectoires des enfants mendiants. Une certaine logique de la carrière dans la rue (Hanssen, 1996 ; Lucchini, 1996) se construit-elle pour certains et pas pour d'autres ? Les enfants qui restent sous le contrôle parental et continuent de mendier deviennent-ils aussi mendiants adultes, de sorte que se construit dans le temps une véritable carrière

de la mendicité ? À l'inverse, ceux qui s'émancipent de leur foyer parce qu'ils sont rejetés par la famille arrivent-ils à développer d'autres activités qui leur permettent de construire une certaine autonomie économique ? L'étude de Bousquet (2003) soulignait l'existence d'enfants de la rue qui mendient. Des enfants négligés pourraient ainsi quitter le foyer familial pour vivre totalement dans la rue, la mendicité devenant une activité parmi d'autres dans ce cas, et pas l'activité principale.

Les résultats de notre étude ne permettent pas de répondre à ces questions. D'une manière générale, la littérature sur le travail des enfants n'a fait que peu de cas de la logique d'activité des enfants en fonction de l'âge, et plus particulièrement des logiques familiales d'exploitation. Bhukuth et Ballet (2006), dans le cas des briqueteries en Inde, soulignent cependant une spécialisation des enfants dans les activités productives en fonction de l'âge. Les plus âgés sont attelés aux tâches demandant une force physique plus importante, alors que les enfants plus jeunes sont occupés par des activités moins difficiles. L'analyse des trajectoires pourrait renseigner plus amplement sur les conditions d'acceptabilité d'une activité pour les enfants. En effet, l'appréciation statique des effets d'une activité pourrait être reconsidérée si les effets dynamiques sur la trajectoire qu'implique cette activité étaient pris en compte. Une enquête complémentaire, visant à analyser plus spécifiquement les trajectoires en interrogeant d'anciens enfants mendiants et également des parents, permettrait certainement d'apporter des éclairages sur de nombreuses questions auxquelles notre étude ne peut répondre.

Remerciements : Nous remercions très sincèrement les trois rapporteurs de la revue pour leurs précieux commentaires sur une version antérieure. Nous remercions également les participants au séminaire d'échanges Enfance vulnérable organisé le 8 juin 2010 par le Centre de recherche pour le développement, Université catholique de Madagascar, pour leurs très nombreuses réactions et commentaires. Nous remercions aussi très vivement Valérie Delaunay pour tous ses conseils. Nous restons évidemment seuls responsables des insuffisances de ce texte.



RÉFÉRENCES

- ASSI Marcellin**, 2003, « Les enfants mendians », in Y. Marguerat (dir.), *Garçons et filles des rues dans la ville africaine*, Paris, EHESS, Centre d'études africaines, Grejem, Rapport de l'équipe de recherche Dynamique du monde des jeunes de la rue en Afrique et à Madagascar, p. 93-114.
- BALLET Jérôme**, 2006, « Les enfants des rues en Mauritanie : Pauvreté monétaire ou pauvreté affective », in J. Ballet, B. Hamzetta (dir.), *Formes sociales de la pauvreté en Mauritanie*, Paris, L'Harmattan, p. 77-112.
- BASU Kaushik**, 1999, « Child labor: Cause, consequence and cure, with remarks on international labor standards », *Journal of Economic Literature*, 37(3), p. 1083-1119.
- BASU Kaushik, TZANNATOS Zafiris**, 2003, « The global child problem: What do we know and what can we do? », *World Bank Economic Review*, 17(2), p. 147-173.
- BHUKUTH Augendra**, 2006, *L'analyse économique du travail des enfants*, Université de Versailles Saint Quentin en Yvelines, Thèse de doctorat en sciences économiques.
- BHUKUTH Augendra**, 2009, « Exploitation «faible» et «forte» d'enfants au sein d'entreprises familiales pauvres », *Alternative Sud*, 16(1), p. 103-116.
- BHUKUTH Augendra, BALLET Jérôme**, 2006, « Is child labour a substitute for adult labour? A case study of brick kiln workers in Tamil Nadu, India », *International Journal of Social Economics*, 33(8), p. 594-600.
- BONNET Michel, SCHLEMMER Bernard**, 2009, « Aperçus sur le travail des enfants », *Mondes en développement*, 37(2 -146), p. 11-25.
- BOUSQUET Béatrice**, 2003, « Devenir enfant de la rue à Antananarivo. Entre choix et nécessité », in Y. Marguerat (dir.), *Garçons et filles des rues dans la ville africaine*, Paris, EHESS, Centre d'études africaines, Grejem, Rapport de l'équipe de recherche Dynamique du monde des jeunes de la rue en Afrique et à Madagascar, Paris, p. 197-206.
- DE OLIVIERA Walter**, 2000, *Working with Children on the Streets of Brazil: Politics and Practice*, New York, The Haworth Press Inc, 256 p.
- DOUVILLE Olivier**, 2003-2004, « Enfants et adolescents en danger dans la rue à Bamako (Mali). Questions cliniques et anthropologiques à partir d'une pratique », *Psychopathologie africaine*, 32(1), p. 55-90.
- EDMONDS Eric V.**, 2005, « Does child labor decline with improving economic status? », *Journal of Human Resources*, 40(1), p. 77-99.
- EDMONDS Eric V., PAVCNIK Nina**, 2005, « Child labor in the global economy », *Journal of Economic Perspectives*, 19(1), p. 199-220.
- FALLON Peter, TZANNATOS Zafiris**, 1998, *Child Labor: Issues and Directions for the World Bank*, Washington D.C., World Bank, 22 p.
- GROOTAERT Christiaan**, 1998, *Child Labour in Côte d'Ivoire: Incidence and Determinants*, Washington D.C., The World Bank, Social Development Family, Environmentally and Socially Sustainable Development Network, 81 p.
- HANSSEN Einar**, 1996, « Finding care on the street: Processes in the careers of Sri Lankan street boys », *Childhood, Global Journal of Child Research*, 3(2): 247-260.
- HORNA PADRÓN Marisa, BALLET Jérôme**, 2011, « Child agency and identity: The case of children in a transitional situation in Peru », in M. Biggeri, J. Ballet, F. Comim (eds.), *Children and the Capability Approach*, Oxford, Palgrave-McMillan.

- INSTAT**, 2007, *Enquête nationale sur le travail des enfants à Madagascar 2007*, OIT, Antananarivo, 6 p.
- INSTAT**, 2006, *Enquête périodique auprès des ménages 2005*, Instat, Antananarivo, Madagascar, 236 p.
- JENSEN Peter, NIELSEN Helena S.**, 1997, « Child labour or school attendance? Evidence from Zambia », *Journal of Population Economics*, 10, p. 407-424.
- JOPPART Catherine**, 2003, *Recherche relative au développement d'une réponse sociale à la question de la mendicité des enfants en Belgique, rapport pour la coordination des ONG pour les droits de l'enfant (CODE)*, Bruxelles, Belgique.
- KOMBARAKARAN Francis A.**, 2004, « Street children in Bombay: Their stresses and strategies of coping », *Children and Youth Services Review*, 26(9), p. 853-871.
- LACHAUD Jean-Pierre**, 2008, *Le travail des enfants et le revenu des ménages à Madagascar : dépendance spatiale et non-linéarité*, Lare-Efi (GED), Université Montesquieu-Bordeaux IV, Document de travail n°143, <http://ged.u-bordeaux4.fr>.
- LALOR Kevin J.**, 1999, « Street children: A comparative perspective », *Child Abuse & Neglect*, 23(8), p. 759-770.
- LOIMEIER Roman**, 2002, « Je veux étudier sans mendier. The campaign against the Qur'anic schools in Senegal », in H. Weiss (ed.), *Social Welfare in Muslim Societies in Africa*, Nordiska Afrikainstitutet, p. 116-134.
- LUCCHINI Riccardo**, 1996, *Sociologie de la survie : l'enfant dans la rue*, Paris, Presses Universitaires de France, 323 p.
- MARGUERAT Yves**, 2003a, « Enfants venus dans la rue et enfants nés dans la rue. Une problématique différente », in Y. Marguerat (dir.), *Garçons et filles des rues dans la ville africaine*, Paris, EHESS, Centre d'études africaines, Grejem, Rapport de l'équipe de recherche Dynamique du monde des jeunes de la rue en Afrique et à Madagascar, p. 219-231.
- MARGUERAT Yves**, 2003b, « Malheur à la ville dont le prince est un enfant (de la rue). Un essai de synthèse sur la dynamique sociale du monde des enfants de la rue », in Y. Marguerat (dir.), *Garçons et filles des rues dans la ville africaine*, Paris, EHESS, Centre d'études africaines, Grejem, Rapport de l'équipe de recherche Dynamique du monde des jeunes de la rue en Afrique et à Madagascar, p. 235-268.
- MISTRY Rohinton**, 2003, *Family matters*, Faber and Faber, 512 p.
- MORELLE Marie**, 2006, « Une approche géographique du travail des enfants des rues. Quelles activités pour quels espaces ? Yaoundé (Cameroun) et Antananarivo (Madagascar) », *Éthique et économique/Ethics and Economics* 4(1), <http://ethique-economique.net>
- ODEROI**, 2006, *La violence contre les enfants dans la région de l'Océan Indien*, Oderoi, Rapport, Maurice.
- OIT**, 1999, *Convention concernant l'interdiction des pires formes de travail des enfants et l'action immédiate en vue de leur élimination adoptée par la conférence à sa quatre vingt septième réunion*, Genève, 17 juin 1999, <http://www.ilo.org/public/french/standards/relm/ilc/ilc87/com.chic.htm>, consulté le 20 novembre 2010.
- PATEL Sheela**, 1990, « Street children, hotel boys and children of pavement dwellers and construction workers in Bombay – How they meet their daily needs », *Environment and Urbanization*, 2(2), p. 9-26.
- PERRY Donna L.**, 2004, « Muslim child disciples, global civil society, and children's rights in Senegal: The discourses of strategic structuralism », *Anthropological Quarterly*, 77(1), p. 47-86.
- RASAMIMANANA Honorat, RAVELONANOSY Hoely N.**, 2010, « Caractéristiques des ménages », in Instat et ICF Macro (eds.), *Enquête démographique et de santé 2008-2009*, Antananarivo, Madagascar et Calverton, Maryland, États-Unis, p. 11-32.

- RAVOLOLOMANGA Bodo**, 2003, « Débrouillardise et adaptation : la vie quotidienne des enfants de la rue », in Y. Marguerat (dir.), *Garçons et filles des rues dans la ville africaine*, Paris, EHESS, Centre d'études africaines, Grejem, Rapport de l'équipe de recherche Dynamique du monde des jeunes de la rue en Afrique et à Madagascar, p. 207-217.
- RAVOLOLOMANGA Bodo, SCHLEMMER Bernard**, 1994, « De l'enfant richesse à l'enfant fardeau : l'enfant au travail à Madagascar et sa place dans l'imaginaire social », *Labour, Capital and Society*, 27(2), p. 216-232.
- RAVOLOLOMANGA Bodo, SCHLEMMER Bernard**, 1996, « Une mise au travail « inexploitée » : la situation transitoire de Madagascar », in B. Schlemmer (dir.), *L'enfant exploité. Oppression, mise au travail, prolétarisation*, Paris, Kartala-Orstom, p. 459-473.
- SCHLEMMER Bernard**, 2006, « Le «travail des enfants», étapes et avatars dans la construction d'un objet », in R. Sirota (dir.), *Éléments pour une sociologie de l'enfance*, Rennes, PUR, p. 173-183.
- UNICEF**, 1984, *Latin America Seminar on Community Alternatives for Street Children*, Brasilia, Brazil, November 12-15.
- VARGAS-BARÓN Emily**, 2005, *Planification des politiques pour le développement de la petite enfance : lignes directrices pour l'action*, Paris, Adea-Unicef, 112 p.

Jérôme BALLE, Augendra BHUKUTH, Felana RAKOTONIRINJANAHARY, Miantra RAKOTONIRINJANAHARY • LES ENFANTS MENDIANTS À ANTANANARIVO : QUELLES LOGIQUES FAMILIALES SONT À L'ŒUVRE ?

Les enfants mendiants constituent une catégorie particulière d'enfants travailleurs. Ils sont généralement associés aux enfants des rues, selon le sens donné à ce terme par l'Unicef. L'analyse de la mendicité est donc le plus souvent celle de stratégies de survie des enfants. À partir d'une enquête exploratoire réalisée à Antananarivo à l'automne 2009, cette étude montre que dans la capitale de Madagascar, les enfants mendiants sont en très grande majorité exploités par leur famille et ne sont donc pas des enfants de la rue. Cette note de recherche propose une typologie des catégories d'enfants mendiants fondée sur les contraintes exercées par les parents, dans une optique de logique familiale et de trajectoire des enfants mendiants, et en discute les interprétations. Les résultats soulignent qu'au moins trois catégories d'enfants mendiants peuvent être distinguées. Elles sont associées à des formes de contraintes différentes sur les enfants et correspondent à des classes d'âge particulières. Les plus jeunes subissent des violences physiques de la part de leur famille pour les forcer à mendier. À partir d'un certain âge, les violences physiques s'atténuent et la règle est plutôt l'absence de nourriture donnée à l'enfant. Enfin, pour les plus âgés, nous pouvons considérer que la violence devient psychologique par des mécanismes de culpabilisation des enfants vis-à-vis de leur famille, afin qu'ils continuent à mendier pour elle.

Jérôme BALLE, Augendra BHUKUTH, Felana RAKOTONIRINJANAHARY, Miantra RAKOTONIRINJANAHARY • FAMILY RATIONALES BEHIND CHILD BEGGING IN ANTANANARIVO

Child beggars form a specific category of child workers. They are generally associated with street-living children, as defined by Unicef. Analysis of begging thus generally focuses on children's survival strategies. Using data from an exploratory survey conducted in Antananarivo in autumn 2009, this research paper shows that in the Madagascar capital, the vast majority of child beggars are in fact exploited by their family and do not live on the streets. It proposes a typology of child beggar categories based on the level of parental coercion, looking at family rationales and child beggar trajectories. Possible interpretations are discussed. The findings show that at least three categories of child beggars can be defined. They are associated with different levels of child coercion and correspond to specific age groups. The youngest children are beaten by their family to force them to beg. Above a certain age, physical violence becomes less common and, instead, the children are deprived of food. Last, for the oldest children, violence becomes psychological, with children made to feel guilty about their family's plight so that they continue to beg on its behalf.

Jérôme BALLE, Augendra BHUKUTH, Felana RAKOTONIRINJANAHARY, Miantra RAKOTONIRINJANAHARY • LOS NIÑOS MENDIGOS EN ANTANANARIVO ¿QUÉ LÓGICAS FAMILIARES ESTÁN ACTUANDO?

Los niños mendigos constituyen una categoría particular de niños trabajadores. Son generalmente asimilados a los niños de la calle, según el sentido dado a esta expresión por la Unicef. El análisis de la mendicidad es pues a menudo el análisis de las estrategias de supervivencia de los niños. A partir de una encuesta exploratoria realizada en Antananarivo durante el otoño de 2009, esta nota revela que en la capital de Madagascar, los niños mendigos son en muy gran parte explotados por sus familias y no son pues niños de la calle. Se propone aquí una tipología de categorías de niños mendigos, fundada en las exigencias de los padres, en una óptica de lógica familiar y de trayectoria de los niños mendigos. Los resultados permiten distinguir al menos tres categorías, asociadas a formas de exigencia distintas y correspondientes a clases de edad específicas. Los más jóvenes sufren violencias físicas por parte de sus familias para forzarlos a mendigar. A partir de cierta edad, las violencias físicas se atenúan y son sustituidas más bien por la privación de alimentos. En fin, para los mayores, se puede considerar que la violencia deviene psicológica, mediante mecanismos de culpabilización de los niños respecto a su familia, de modo que continúen mendigando en beneficio de ella.

Mots-clés : travail des enfants, mendicité, violence, exploitation, Madagascar.

Keywords: Child labour, begging, violence, exploitation, Madagascar.